

CONDITIONS REQUISES POUR L'ATTRIBUTION DES SIEGES SITUES AUX ISSUES DE SECOURS - INFORMATION AUX PASSAGERS

1. IMPLICATIONS

Les passagers occupant un siège situé aux issues de secours peuvent être sollicités par les membres d'équipage en cas d'urgence afin de les assister et d'accomplir les tâches suivantes sous leurs instructions :

- Se rendre immédiatement à l'issue, reconnaître son mécanisme d'ouverture et le lever, après s'être assuré que l'ouverture de l'issue n'augmenterait pas les risques auxquels les passagers pourraient être exposés,
- Sécuriser l'issue en éliminant tout obstacle sur le passage,
- Diriger les passagers vers l'issue de secours,
- Sortir de l'avion rapidement,
- Aider les passagers qui auraient besoin d'assistance à sortir rapidement de l'avion,
- A la sortie de l'avion, identifier et emprunter un chemin sûr pour s'éloigner de l'issue de secours et du danger,
- Suivre toute autre instruction donnée verbalement ou gestuellement par l'équipage.

2. CONDITIONS REQUISES

Conformément aux règlements relatifs aux issues de secours, et pour la sécurité de tous à bord de nos avions, les sièges situés aux issues de secours peuvent uniquement être attribués aux passagers répondant à tous les critères suivants :

- Etre âgé d'au moins 15 ans,
- Etre capable de lire et comprendre les instructions relatives aux procédures d'évacuation d'urgence données par Air Tahiti Nui sous forme de textes ou de représentations graphiques,
- Etre capable de comprendre les procédures d'évacuation et les instructions de l'équipage, et de les transmettre oralement aux autres passagers, en cas d'urgence,
- Avoir suffisamment de mobilité, de force et de dextérité dans les deux bras et les deux mains, ainsi que dans les deux jambes, pour pouvoir rapidement se rendre à l'issue de secours, ouvrir la porte de l'issue manuellement sur les instructions de l'équipage et supprimer tout éventuel obstacle sur le passage en cas d'urgence,
- Etre disposé à porter assistance et être capable d'assister d'autres passagers dans le cadre d'une évacuation d'urgence,
- Etre capable d'exécuter toutes les tâches mentionnées ci-dessus sans l'assistance d'un accompagnateur, d'un parent ou de tout autre compagnon de voyage.

***N.B.** : Les passagers installés aux issues de secours qui ne remplissent pas l'ensemble de ces conditions ou qui ne souhaitent pas porter assistance en cas d'urgence, sont priés d'en informer dès que possible un personnel au sol ou un membre d'équipage afin qu'ils leur attribuent un autre siège.*

3. RESTRICTIONS

Même si les passagers suivants répondent à tous les critères énumérés ci-dessus, pour des raisons de sécurité, ils ne peuvent en aucun cas être placés à une issue de secours :

- Les passagers aux arrêts ou refoulés (INAD ou DEPO),
- Les passagers qui ont une condition telle qu'ils pourraient se blesser ou blesser d'autres passagers s'ils accomplissaient les tâches demandées,
- Les passagers qui voyagent avec des enfants âgés de moins de 15 ans,
- Les passagers qui sont en charge d'un ou plusieurs autres passagers, quel que soit leur emplacement dans l'avion,
- Les passagers qui voyagent avec un animal en cabine,
- Les passagers qui ont une déficience visuelle ou auditive ne pouvant être totalement corrigée par le port de lunettes, de lentilles de contact, ou de prothèses auditives,
- Les passagers handicapés mentaux.